L'APPEL AU PEUPLE

CHARTE DES JEUNESSES ET DE L'ENGAGEMENT NATIONAL

Une seule Nation, plusieurs jeunesses, un même avenir

Instruire, assimiler, former, travailler, s'émanciper et servir la Nation : une politique de la jeunesse adaptée aux territoires.

> *« La République doit accompagner sans assister, exiger sans exclure et reconnaître le mérite sans ignorer les inégalités de départ. »*
>
> **Principe directeur de la Charte**

VERSION 1 • OCTOBRE 2026 • PROJET PRÉSIDENTIEL 2027

Sommaire

Neuf axes, dix-neuf articles, un engagement : ouvrir des perspectives à toutes les jeunesses françaises.

PRÉAMBULE
Une seule Nation, plusieurs jeunesses, un même avenir.

I. INSTRUIRE ET PRÉPARER L'AVENIR
Fondamentaux et orientation choisie.

II. FAIRE DU PREMIER EMPLOI UNE PRIORITÉ
Accompagnement, apprentissage et emploi durable.

III. BRISER L'ASSIGNATION TERRITORIALE
Mobilité, permis, logement et autonomie.

IV. AGIR DANS LES QUARTIERS POPULAIRES
Emploi, sécurité, maîtrise du français et mixité scolaire.

V. NE PAS OUBLIER LES CAMPAGNES ET PETITES VILLES
Formations, services et possibilité de revenir.

VI. REDONNER DU SENS À L'ENGAGEMENT
Service volontaire et rencontres entre territoires.

VII. SOUTENIR LE SPORT ET LA CULTURE
Associations, encadrement et transmission.

VIII. PRENDRE EN COMPTE LES OUTRE-MER
Des réponses différenciées et adaptées.

IX. MESURER ET FINANCER
Pilotage, calendrier, évaluations et budgets.

CONCLUSION
Cohésion nationale et perspectives pour les jeunesses.

PRÉAMBULE — CESSER DE PARLER DE LA JEUNESSE, COMMENCER À S'OCCUPER DES JEUNESSES

Depuis plusieurs décennies, les gouvernements successifs multiplient les plans, les annonces, les dispositifs et les promesses à destination de la jeunesse. Pour quels résultats ?

Dans nos quartiers populaires, des jeunes grandissent parfois avec le sentiment que leur adresse constitue un obstacle à leur avenir. Dans nos campagnes, d'autres doivent parcourir plusieurs dizaines de kilomètres pour étudier, apprendre un métier ou accéder à des activités de leur âge. Dans nos petites villes, la disparition progressive des activités économiques, des services et des lieux de vie collective réduit les perspectives. Dans nos territoires ultramarins, l'éloignement et les contraintes économiques ajoutent encore des obstacles.

Et partout, des jeunes travaillent, étudient, entreprennent, s'engagent, réussissent. Mais on parle finalement bien peu d'eux.

Il n'existe pas une jeunesse française uniforme. Il existe des jeunesses françaises, avec leurs différences, leurs difficultés, leurs ambitions et leurs talents.

La République doit reconnaître ces différences sans enfermer quiconque dans son origine sociale, son quartier, sa commune ou son histoire familiale. À l'Appel au Peuple, nous refusons deux impasses : considérer les jeunes uniquement comme des victimes auxquelles la société devrait tout ; les regarder systématiquement avec suspicion, comme s'ils constituaient un problème pour la Nation.

> **Nous voulons une République qui accompagne sans assister, qui exige sans exclure et qui récompense le mérite sans ignorer les inégalités de départ.**

Notre ambition repose sur six priorités : **instruire, assimiler, former, travailler, s'émanciper et servir la Nation.**

I. REDONNER À L'ÉCOLE SA MISSION PREMIÈRE : INSTRUIRE ET PRÉPARER L'AVENIR

ARTICLE 1 — Replacer les fondamentaux au cœur de l'instruction

La première des injustices sociales est de laisser un enfant quitter l'école sans maîtriser correctement la lecture, l'écriture, le calcul et l'expression orale.

Nous proposons :

- Un renforcement des apprentissages fondamentaux dès l'école primaire.
- Un accompagnement individualisé avant que les difficultés ne deviennent insurmontables.
- Une revalorisation des enseignements scientifiques, techniques, historiques et civiques.
- Une meilleure prise en compte des difficultés d'apprentissage et du handicap.
- Une organisation de la journée scolaire permettant, selon les réalités locales, de terminer enseignements et accompagnement autour de 16 h 30.

Nous souhaitons aussi réexaminer le calendrier scolaire, notamment la durée des petites vacances, afin de favoriser la continuité pédagogique, tout en tenant compte des rythmes des enfants, des familles et des personnels.

L'école doit redevenir le premier instrument de l'égalité républicaine.

ARTICLE 2 — En finir avec l'orientation subie

Tous les jeunes n'ont pas les mêmes aptitudes ni les mêmes aspirations. La réussite ne doit pas passer exclusivement par l'enseignement général et les études supérieures longues.

Nous proposons de sortir progressivement du modèle du collège unique, en développant des parcours différenciés et réversibles. Dès la quatrième, des périodes de découverte renforcées permettront de mieux connaître les métiers, l'entreprise, l'agriculture, l'artisanat, l'industrie et les services publics.

Les passerelles entre parcours général, technologique et professionnel devront rester ouvertes. L'orientation doit être un choix éclairé, jamais une sanction scolaire ou sociale.

> **Un excellent artisan, un technicien qualifié ou un agriculteur compétent n'ont pas moins de valeur pour la Nation qu'un diplômé de l'enseignement supérieur.**

II. FAIRE DU PREMIER EMPLOI UNE PRIORITÉ NATIONALE

ARTICLE 3 — Ne laisser aucun jeune sans perspective à la sortie de l'école

Nous proposons un engagement national d'accompagnement des 16-25 ans sortis du système scolaire sans emploi ni formation. **Dans les trois mois suivant son identification, chaque jeune concerné devra recevoir une proposition concrète et adaptée.**

Cette proposition pourra prendre la forme :

- D'une formation qualifiante ou d'un contrat d'apprentissage.
- D'une immersion professionnelle débouchant sur un parcours identifié.
- D'un accompagnement vers un emploi disponible.
- D'une remobilisation adaptée aux jeunes les plus éloignés du travail.

Il ne s'agit pas d'inventer une nouvelle administration. Les missions locales, France Travail, les établissements de formation et les entreprises devront travailler autour d'un interlocuteur clairement identifié. Le Contrat d'engagement jeune et les autres dispositifs seront évalués, simplifiés et améliorés.

Le jeune s'engage à participer sérieusement au parcours. La puissance publique s'engage à offrir une réponse réelle, pas une simple inscription sur une liste.

ARTICLE 4 — Développer l'apprentissage dans les métiers dont la France a besoin

Notre pays doit retrouver une ambition industrielle, agricole et technologique. Les financements de formation doivent mieux correspondre aux besoins identifiés dans chaque bassin d'emploi.

Les priorités comprendront les métiers de l'industrie, de la maintenance, de l'agriculture, de l'alimentation, de l'artisanat, du bâtiment, de l'énergie, de la santé, du numérique, de la cybersécurité, de la défense et de la mer.

Les entreprises participantes devront assurer un tutorat de qualité et présenter des perspectives professionnelles réelles. Les financements publics seront évalués selon la qualité des formations et l'insertion durable des jeunes.

ARTICLE 5 — Favoriser l'embauche durable des jeunes

Nous proposons d'expérimenter une aide ciblée au premier emploi durable dans les territoires connaissant des difficultés particulières. Elle concernera les entreprises qui recrutent un jeune éloigné de l'emploi et assurent son accompagnement professionnel.

Son versement dépendra de la durée effective de l'emploi et de l'absence de substitution à un poste existant. Ce dispositif doit permettre de franchir l'obstacle de la première embauche, non subventionner durablement des emplois qui auraient été créés sans lui.

III. BRISER L'ASSIGNATION TERRITORIALE

ARTICLE 6 — Créer un véritable droit à la mobilité pour l'emploi et la formation

Dans une grande ville, quelques stations de métro peuvent séparer un jeune de son centre de formation. Dans certaines campagnes, une distance comparable exige une voiture, du carburant et plusieurs heures de déplacement.

Nous proposons un **Fonds national de mobilité des jeunes**, destiné en priorité aux 16-25 ans rencontrant des obstacles matériels pour accéder à l'emploi ou à la formation. Il pourrait soutenir :

- Une aide au permis de conduire, sous conditions de ressources et de nécessité professionnelle.
- Des transports collectifs adaptés aux territoires ruraux.
- La location à coût réduit de véhicules pour un premier emploi.
- Des abonnements pour les jeunes en formation et des solutions de mobilité solidaire à l'échelle départementale.

Les aides existantes seraient rationalisées pour limiter les démarches.

> **On ne peut pas exiger d'un jeune qu'il travaille si l'on ne lui donne pas les moyens matériels de rejoindre son lieu de travail.**

ARTICLE 7 — Faciliter l'accès au premier logement

L'autonomie ne se résume pas à l'obtention d'un salaire. Le coût du logement empêche parfois d'accepter un emploi ou de suivre une formation.

En partenariat avec les communes, les bailleurs et les entreprises, nous proposons une offre accrue de logements temporaires à coût maîtrisé pour apprentis et jeunes actifs. Le logement intergénérationnel et les résidences pour jeunes travailleurs seront encouragés, en priorité là où le manque de logements bloque l'accès à l'emploi.

IV. UNE POLITIQUE SPÉCIFIQUE POUR LES QUARTIERS POPULAIRES

ARTICLE 8 — Rétablir les perspectives économiques et sociales

La politique des quartiers populaires ne peut pas se résumer à la rénovation des bâtiments. Réhabiliter un immeuble ne suffit pas à redonner des perspectives à ses habitants.

Nous proposons de concentrer les moyens sur **quatre objectifs : l'instruction, l'emploi, l'assimilation et la sécurité.** Il faudra :

- Renforcer les liens entre établissements scolaires et entreprises des bassins d'emploi.
- Développer des formations qualifiantes et l'activité économique de proximité.
- Prévenir le décrochage scolaire et faciliter l'accès à l'apprentissage.
- Faire respecter l'égalité d'accès aux stages et à l'emploi, sans discrimination liée à l'adresse ou à l'origine.
- Encourager les échanges entre les jeunes des quartiers, des communes voisines et des territoires ruraux.

La réussite doit redevenir une perspective accessible, non une exception.

ARTICLE 9 — Restaurer l'autorité de la République

Il serait irresponsable de nier les difficultés de sécurité qui touchent certains quartiers, comme de réduire tous leurs habitants à ces difficultés. Les premières victimes des trafics, des violences et de la délinquance sont bien souvent les habitants eux-mêmes.

Nous défendons une politique distinguant les jeunes qui souhaitent construire leur avenir de ceux qui s'engagent dans la délinquance. Cela suppose une présence effective de l'État, une justice capable de sanctionner les faits commis et un accompagnement renforcé des mineurs en voie de basculement.

Nous proposons des parcours intensifs de remobilisation associant instruction, discipline, activités physiques, formation professionnelle et encadrement éducatif, en s'appuyant sur des structures existantes dont les résultats devront être évalués.

> **La République doit savoir tendre la main. Elle doit aussi savoir faire respecter ses lois.**

L'origine sociale ne saurait justifier les violences ; elle ne saurait non plus faire peser une suspicion collective sur des jeunes qui n'ont commis aucune infraction.

ARTICLE 10 — Faire de la maîtrise du français et de la mixité scolaire une priorité nationale

L'école de la République doit être un lieu d'instruction, de transmission et d'assimilation à la communauté nationale.

Lorsque des établissements concentrent un grand nombre d'élèves ayant besoin d'un apprentissage intensif du français, des difficultés pédagogiques peuvent apparaître. Elles peuvent être renforcées lorsque les familles ne disposent pas des moyens linguistiques nécessaires pour accompagner la scolarité. Cette situation ne se limite pas aux quartiers populaires.

Il ne s'agit ni de stigmatiser les familles étrangères ni d'exclure leurs enfants, mais de créer de meilleures conditions de réussite pour tous. Notre proposition repose sur cinq engagements.

A. Mieux répartir les élèves nécessitant un accompagnement linguistique

Nous proposons d'étudier un **objectif de 25 % maximum d'élèves nécessitant un accompagnement intensif en français au sein d'une même classe**, lorsque l'organisation scolaire locale le permet. Ce seuil est une hypothèse de travail à expérimenter et à évaluer, non une norme pédagogique déjà démontrée.

Il ne sera jamais un motif de refus de scolarisation. La nationalité de l'enfant ou la langue parlée chez lui ne constitueront pas des critères d'affectation. Seuls des besoins linguistiques individuellement constatés seront pris en compte.

Un enfant étranger parfaitement francophone n'a pas à être assimilé à un élève en difficulté linguistique. Un enfant français ayant des besoins identifiés doit pouvoir bénéficier d'un accompagnement adapté.

Lorsque cela est possible, la carte scolaire pourra être aménagée pour mieux répartir les élèves entre établissements, en prenant en charge les transports nécessaires. Là où une telle répartition est impraticable, notamment dans les communes à école unique, des moyens pédagogiques supplémentaires devront être mobilisés sur place.

Aucun enfant ne devra être privé de scolarisation en raison de son niveau de français ou de celui de ses parents.

B. Associer les parents à l'effort d'assimilation

L'intégration de l'enfant ne peut pas reposer uniquement sur les enseignants. Nous proposons de renforcer l'accès à des cours gratuits de français pour les parents qui ne maîtrisent pas suffisamment notre langue, dans les établissements scolaires ou les organismes de proximité.

Les cours devront tenir compte des horaires de travail et des obligations familiales. Pour les nouveaux arrivants relevant du parcours d'intégration républicaine, l'assiduité aux formations linguistiques prescrites devra faire l'objet d'un suivi effectif, dans les conditions prévues par la loi.

Il ne s'agit pas de sanctionner les enfants en raison des difficultés de leurs parents, mais de permettre à toute la famille de participer à la vie nationale.

C. Renforcer l'apprentissage du français dès l'arrivée

Chaque élève ayant des difficultés linguistiques devra bénéficier rapidement d'une évaluation et d'un accompagnement adaptés. Les dispositifs de français langue seconde seront renforcés selon les besoins constatés.

Deux écueils devront être évités : laisser des élèves suivre les cours sans les moyens linguistiques indispensables ; les maintenir trop longtemps dans des parcours séparés freinant leur intégration dans la classe ordinaire.

La maîtrise du français est une priorité, sans sacrifier les autres enseignements.

D. Articuler l'école avec la politique d'immigration

L'Appel au Peuple défend une politique migratoire fondée sur la souveraineté nationale, la maîtrise des flux et la capacité d'assimilation. Notre proposition de moratoire sur certaines formes d'immigration non francophone devra voir son périmètre, ses exceptions et ses modalités définis précisément au regard du droit applicable et des engagements internationaux de la France.

La politique d'admission au séjour et la politique scolaire doivent rester distinctes. Quel que soit le statut des parents, tous les enfants présents sur le territoire doivent pouvoir être instruits.

L'école ne saurait devenir un instrument de sanction de la situation administrative ou des choix des parents.

E. Faire de la langue française le premier instrument de cohésion

Une Nation peut accueillir des histoires, des origines et des traditions familiales différentes. Mais elle doit pouvoir s'appuyer sur une langue commune pour participer à la vie collective : en France, c'est le français.

Il ne s'agit pas d'effacer les langues familiales. Il s'agit de permettre la réussite scolaire, l'autonomie, l'insertion professionnelle et la participation à la communauté nationale.

> **L'assimilation ne consiste pas à effacer les origines. Elle consiste à partager une langue, des principes, des droits, des devoirs et un destin national.**

Notre objectif est de ne pas laisser des enfants grandir côte à côte sans disposer des moyens de se comprendre, d'apprendre ensemble et de construire un avenir commun.

V. NE PLUS OUBLIER LES JEUNESSES RURALES ET CELLES DES PETITES VILLES

ARTICLE 11 — Garantir un accès réel aux formations et aux services

La jeunesse rurale souffre parfois d'un phénomène moins visible : l'éloignement des centres de formation, des établissements supérieurs, des services publics, des structures médicales et des lieux de vie collective.

Nous proposons une stratégie départementale d'accès des jeunes aux services essentiels : maintien d'une offre de formation sur le territoire, antennes dans les petites villes, permanences itinérantes des missions locales, transports adaptés, internats et logements accessibles aux jeunes en formation.

Il ne s'agit pas de promettre une université ou un lycée professionnel dans chaque commune. Il s'agit de faire en sorte que la distance géographique ne soit pas une condamnation sociale.

ARTICLE 12 — Permettre aux jeunes de rester, de partir et de revenir

Nous devons cesser de considérer que la réussite d'un jeune rural passe obligatoirement par un départ définitif. Partir étudier peut être une chance ; pouvoir revenir travailler et fonder une famille doit aussi en être une.

La politique de réindustrialisation, le soutien à l'agriculture et le développement des petites entreprises devront s'accompagner d'une formation territorialisée. Les départements identifieront les compétences utiles avec les entreprises et les établissements d'enseignement, sans limiter la liberté de choix des jeunes.

> **Nos campagnes n'ont pas vocation à devenir des territoires réservés aux retraités et aux résidences secondaires. Elles doivent redevenir des territoires d'avenir.**

VI. REDONNER À L'ENGAGEMENT UNE PLACE DANS LA FORMATION DES CITOYENS

ARTICLE 13 — Développer les différentes formes de service à la Nation

Une Nation ne se construit pas uniquement autour des droits individuels. Elle se construit autour d'une histoire, de valeurs, de devoirs et d'un destin partagé.

Nous proposons de renforcer les possibilités d'engagement volontaire sans prétendre rétablir un service militaire obligatoire sans en avoir les infrastructures, les encadrants et les moyens.

- **Le service national militaire**, pour les jeunes volontaires souhaitant découvrir les armées et participer à des missions utiles à la défense.
- **Le service civique**, recentré sur la solidarité, la protection de l'environnement, la mémoire, le soutien aux personnes vulnérables et l'intérêt général.
- **Les parcours d'engagement territorial**, au sein d'associations, de collectivités et d'organismes agréés, sans remplacement d'emplois salariés.

Un jeune qui a servi, secouru, encadré, transmis ou participé à une mission d'intérêt général doit pouvoir faire reconnaître les compétences acquises.

ARTICLE 14 — Favoriser la rencontre entre les jeunesses françaises

Il existe des jeunes qui grandissent dans le même pays sans jamais véritablement se rencontrer. La République doit recréer des occasions de rassemblement.

Nous proposons des échanges entre établissements scolaires, associations sportives et structures de jeunesse de territoires différents : quartiers populaires, campagnes, petites villes, départements et outre-mer.

Le sport, la culture, l'histoire, la découverte des métiers et les activités collectives seront les supports de ces rencontres.

La cohésion nationale ne se décrète pas. Elle se construit.

VII. FAIRE DU SPORT ET DE LA CULTURE DES INSTRUMENTS D'ÉMANCIPATION

ARTICLE 15 — Soutenir les associations qui agissent réellement

Le sport, la culture et la vie associative sont essentiels à l'éducation, à l'épanouissement et à la socialisation, mais les moyens restent inégalement répartis.

Nous proposons de soutenir les associations fournissant des services vérifiables, particulièrement là où l'offre manque. Les financements dépendront de la qualité de l'encadrement, des activités réelles, du nombre de jeunes accueillis et de la continuité de l'action.

L'engagement des anciens militaires, des réservistes, des sportifs, des artisans et des retraités volontaires sera facilité dans des missions de transmission et de mentorat. L'expérience des générations précédentes est une richesse nationale.

VIII. PRENDRE EN COMPTE LES JEUNESSES ULTRAMARINES

ARTICLE 16 — Adapter les moyens aux réalités de chaque territoire

Les jeunesses de Guyane, de La Réunion, de Mayotte, de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française rencontrent des difficultés diverses. Une politique nationale ne peut imposer des réponses uniformes.

Nous proposons, avec les collectivités concernées, des programmes adaptés pour l'instruction, la formation, la mobilité, le logement et le développement économique.

Les formations devront tenir compte des activités localement porteuses : économie maritime, agriculture, énergie, environnement, tourisme, numérique et industrie. Les échanges avec l'Hexagone seront facilités, tout en encourageant le retour des diplômés qui souhaitent contribuer au développement local.

> **Être Français ne doit pas signifier disposer de perspectives radicalement différentes selon que l'on naît à Toulouse, Cayenne, Mamoudzou ou Papeete.**

IX. UNE POLITIQUE RÉALISTE, MESURABLE ET FINANCIÈREMENT RESPONSABLE

ARTICLE 17 — En finir avec l'empilement des dispositifs

Notre ambition n'est pas de multiplier agences, commissions et structures administratives. Les dispositifs existants seront évalués, regroupés ou réorientés lorsque cela se justifie.

Le pilotage territorial reposera prioritairement sur l'État, les départements et les communes, dans le cadre de notre réforme institutionnelle. Les missions locales conserveront leur accompagnement de proximité.

Chaque département devra établir un diagnostic précis des difficultés : instruction, maîtrise des fondamentaux, besoins linguistiques, formation, emploi, mobilité, logement, sports, culture et engagement.

Les moyens suivront les besoins constatés et non les seules frontières administratives.

ARTICLE 18 — Mettre en œuvre progressivement et évaluer

Première année : agir sur les obstacles immédiats. Priorité à la mobilité, à l'accompagnement vers l'emploi, au rapprochement entre entreprises et formations et au diagnostic territorial. Une étude des besoins linguistiques et des possibilités de répartition scolaire sera engagée là où elle est nécessaire.

Deuxième et troisième années : transformer les parcours. Déploiement des parcours d'orientation, des formations territorialisées, des solutions de logement et des possibilités d'engagement. Les dispositifs linguistiques et les expérimentations de répartition scolaire feront l'objet d'une évaluation indépendante.

Quatrième et cinquième années : mesurer et corriger. Les résultats seront publiés : accès à la formation, insertion durable, délais d'accompagnement, mobilité, acquis fondamentaux, apprentissage du français, coût par bénéficiaire et satisfaction des familles. Les actions inefficaces seront corrigées ou supprimées.

ARTICLE 19 — Financer les priorités sans promettre l'impossible

Nous refusons de présenter comme financées des mesures dont le coût n'aurait pas été étudié. Deux expérimentations peuvent fournir un premier ordre de grandeur :

- **100 000 aides à la mobilité**, pour un montant moyen plafonné à 800 €, représenteraient au maximum **80 millions d'euros** d'aides directes.
- **20 000 aides au premier emploi durable**, à hauteur de 3 000 € par recrutement remplissant les conditions, représenteraient **60 millions d'euros**.

Ces hypothèses représentent une première enveloppe expérimentale de **140 millions d'euros**, hors frais de gestion, d'évaluation et autres mesures. Elles ne constituent pas un chiffrage exhaustif du programme.

Le renforcement du français, l'accompagnement des parents, les transports scolaires supplémentaires, la formation et le logement feront l'objet d'un chiffrage spécifique.

Les financements devront provenir d'arbitrages identifiés, de l'évaluation des dispositifs existants et de redéploiements justifiés. Aucun gain hypothétique ne sera inscrit comme économie certaine.

> **Définir les objectifs, identifier les moyens, expérimenter, évaluer et généraliser uniquement ce qui fonctionne.**

CONCLUSION — REDONNER UN AVENIR À NOS JEUNESSES, C'EST REDONNER UN AVENIR À LA FRANCE

Je refuse une France dans laquelle les jeunes des quartiers seraient systématiquement associés aux problèmes de sécurité, ceux des campagnes condamnés à l'invisibilité et ceux des petites villes oubliés des politiques publiques.

Je refuse également que la République renonce à l'exigence sous prétexte de difficultés sociales. Nous devons reconnaître les obstacles, aider à les surmonter et demander à chacun de prendre sa part de responsabilité.

L'instruction doit transmettre des connaissances. La maîtrise du français doit permettre de trouver sa place dans la communauté nationale. La formation doit préparer à un métier. Le travail doit permettre de vivre dignement. L'engagement doit donner le sens du collectif. Les droits s'accompagnent de devoirs.

Je ne veux pas d'une politique de la jeunesse réduite à distribuer des allocations, à multiplier les structures ou à organiser des opérations de communication. Je veux une politique qui ouvre des perspectives, valorise les efforts et permette à chacun de participer à la vie nationale.

Je veux une République assumant sa mission d'assimilation, non pour nier les histoires particulières, mais pour transmettre ce qui rassemble : une langue, une histoire, des principes et une volonté de faire Nation.

> **Car le véritable enjeu n'est pas de savoir ce que nous allons faire de nos jeunesses. Il est de savoir quelle France nous voulons leur transmettre et quelle place nous sommes prêts à leur donner dans sa construction.**

Une France qui instruit. Une France qui assimile. Une France qui forme. Une France qui travaille. Une France qui protège. Une France qui rassemble.

Une France qui fait confiance à ses jeunesses sans jamais renoncer à leur demander le meilleur.

Pour le Peuple et par le Peuple.